

Compte rendu de réunion
OBJET : Rendez-vous des activités - Auto-arbitrage
Jeudi 10 février 2022

Présent(s) : Thomas Beau (comité 69) Jacques Callarec (CTR et vélo), Bernard Champagne (Athlétisme), Guy Chaudeau (Pétanque), Philippe Couvidou (Foot a 7), Jean-Marc Dussort (Escalade Competition autrement), Jean Gruez (Volley-Ball), Marjorie Magnien (Comité 69), Gérard Malagoli (Athlétisme / Course sur route), Florent Metais (Basket-ball), Antoine Petitet (Walking Foot), Didier Piche (Comité 61), Yves Renoux (DFC, PACS), pour le PACS : Lucas Estassy, Thomas Fontenelle, Baptiste Gouillat, Thomas Valle

1. Contexte : pourquoi des rendez-vous des activités ?

Les rendez-vous des activités sont le prolongement des réunions anciennement appelées "inter-CFA". Le PACS a souhaité que ce type de réunion ne s'adresse pas uniquement aux CFA car les sujets ont souvent intérêt à être débattus plus largement, en présence de ligues, comités départementaux et clubs.

Avec la crise sanitaire et l'impossibilité de se réunir en présentiel, ces réunions, qui initialement prenaient la forme de journée de travail, ont petit à petit laissé place à des réunions plus courtes, organisées en soirée, autour de thématiques ciblées.

Le thème abordé pour ce rendez-vous des activités était l'auto-arbitrage.

Un rendez-vous des activités autour d'une thématique ciblée sera proposée par le PACS une fois par mois tout au long de la saison.

2. L'auto-arbitrage à la FSGT : le cas pratique du foot à 7 auto-arbitré

Philippe Couvidou, membre de la CFA Football et acteur majeur du développement du foot à 7 à la FSGT, a introduit ce RDV des activités. Le foot à 7 est apparu à la FSGT au début des années 1970, au sein de 2 comités qui décident d'organiser l'activité sur demi-terrain de football, opposant 2 équipes de 7 joueurs, sans arbitre.

Depuis, l'activité s'est développée au sein de la fédération, malgré la présence du foot à 11. Un travail progressif a été réalisé autour de l'adaptation de certaines règles (ex : suppression du tacle, suppression du hors-jeu, etc.), ce qui a permis de réduire les litiges et développer une activité simple, citoyenne, ludique, portée sur l'attaque et favorisant le temps de jeu effectif des pratiquants.

Malgré l'existence de certains litiges, les cadres de traitement de ces litiges et règles propres à l'activité sont en évolution permanente. Les effets sur les pratiquants sont très bénéfiques. L'activité est auto-arbitrée et les joueurs font partie intégrante de la régulation de celle-ci. S'ils n'en sont pas capables, le jeu n'est pas possible.

Le développement de l'activité s'est fait progressivement et beaucoup de pratiquants se sont dirigés vers cette activité innovante, ce qui en fait aujourd'hui la première activité en termes de licenciés à la FSGT.

3. Quelles autres formes d'auto-arbitrage à la FSGT ?

Suite à l'introduction, des représentants de différentes activités fédérales ont eu l'occasion de présenter d'autres formes d'auto-arbitrage au sein de la FSGT : Tennis de Table, Volley-ball 4x4, Escalade, etc. Ces initiatives ont été réalisées par choix ou par manque d'arbitres.

Escalade : Il existe des compétitions auto-arbitrées depuis 5 ans, ou chaque assureur valide la voie réalisée par son grimpeur. Cela fonctionne car il y a beaucoup de monde présent pendant l'activité. La limite est la difficulté à s'auto-arbitrer (chacun note les voies qu'il fait) et à ne pas tricher pour certains (problème d'égo face à l'acceptation de l'échec).

Walking-foot : L'auto-arbitrage s'est naturellement imposé dans cette activité. Pour l'instant, le walking-foot est structuré autour d'activités non compétitives, mais il se pourrait que des formes plus compétitives fassent leur apparition. Avec l'arrivée de cette forme compétitive, l'auto-arbitrage pourrait être remis en question, d'autant plus qu'une des règles fondamentales de l'activité, ne pas courir, prête à interprétation.

Volley-ball : En 4x4, les règles ont été allégées et facilitent l'auto-arbitrage (40 à 50% des matchs sont auto-arbitrés). En volley-ball, la limite est que des litiges peuvent survenir car on peut facilement ne pas s'apercevoir que l'on commet des fautes soi-même. L'auto-arbitrage semble plus facilement envisageable dans la forme 4x4 (avec des règles simplifiées) que dans la forme 6x6 (avec des règles plus pointues). En FSGT, les joueurs sont tout de même plus enclins à déclarer une faute commise. A l'image du foot à 7, il y a de plus en plus de pratiquants en 4x4, de par l'assouplissement des règles de l'activité "classique".

Basket-ball : Historiquement le basket était une activité auto-arbitrée, mais des arbitres se sont ajoutés progressivement. Même si l'auto-arbitrage risque de rallonger le jeu, une évolution des règles semble possible pour introduire l'auto-arbitrage (ne stopper que le chrono qu'au moment des lancers francs par exemple).

Au fil des échanges autour de ces cas pratiques, différentes conclusions se sont posées :

- L'auto-arbitrage constitue une évolution de l'activité mais également une révolution culturelle qui peut prendre du temps. Pour favoriser cet auto-arbitrage, il faut envisager une sensibilisation à celui-ci, voire une formation des pratiquants à la maîtrise des règles de l'activité.
- L'auto-arbitrage peut entraîner des désaccords, bien que d'après les différents témoignages ceux-ci semblent rares. Il faut donc prévoir un dispositif de résolution des conflits même si ceux-ci restent exceptionnels.
- Certaines activités semblent plus propices que d'autres à envisager un auto-arbitrage. Mais dans chaque activité, il est de toute manière primordial d'accompagner l'auto-arbitrage par une évolution des règles.

- Lorsque l'on s'engage dans une activité auto-arbitrée (ex : foot à 7), cela fait partie du "contrat" dès le départ de respecter les règles et de s'auto-gérer. Pour que l'auto-arbitrage soit efficace, il faut que l'activité soit présentée comme auto-arbitrée dès le départ.
- L'auto-arbitrage peut représenter une économie de temps et de frais (réduction du budget alloué à l'arbitrage).
- L'auto-arbitrage représente une culture, une mentalité particulière, qui peut mettre du temps à se mettre en place. Mais il peut également avoir un effet sur la vie fédérée, favorisant un contact plus direct entre les joueurs et parfois pousser un groupe à monter une association avec une organisation facilitée.

4. Perspectives

Suite à la richesse des échanges, deux perspectives ont été envisagées :

- Création d'un collectif de personnes afin de poursuivre les réflexions autour de ce sujet de l'auto-arbitrage. Ce collectif sera composé (a minima) des acteurs présents à la réunion et aura pour objectif d'expérimenter l'auto-arbitrage dans certaines activités en réfléchissant à l'adaptation des règles
- Piste envisagée dans le comité 69 : création de "poules loisirs" auto-arbitrée dans les activités volley-ball, handball, basket-ball. S'il semble difficile d'introduire l'auto-arbitrage dans les activités compétitives du comité, en revanche avec la création d'un nouveau championnat qui toucherait les débutants cela pourrait fonctionner. Le collectif mentionné plus haut pourrait travailler avec le comité 69 sur cette piste, notamment pour réfléchir à la nécessaire adaptation des règles.